

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0024105

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1752 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MENNANI Ahmed

Date de naissance :

01-01-1951

Adresse :

5 IMM. 56 Hay Dakhla H.M. Casa

Tél. :

06 22 62 932 Total des frais engagés : 161.35 22 62 81 38 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. AHMED LAKLAI ECH  
Médécine Générale  
Mohamed BLOU - N°2 bis  
El Mousholo, Sidi Mohammed Ben Abdellah

Date de consultation :

11/12/2023

Nom et prénom du malade :

MENNANI Ahmed Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Maladie

Affection longue durée ou chronique :

ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

MUPRAS

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

M 27 DEC. 2023

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 27 DEC. 2023

Signature de l'adhérent(e) :

SAIF

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
12/12/2023	7	150,00		<p>12/12/2023 1522628138</p> <p>Dr. Ahmed LAKLAL ECH</p> <p>Dr. Ahmed LAKLAL ECH - N°2 bis</p> <p>Votre Médecin Généraliste</p> <p>Dr. Ahmed LAKLAL ECH - N°2 bis</p>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL HABIB	12/12/2023	987,50

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. Ahmed LAKLAL ECH - N°2 bis	12/12/2023	BF 35 DP	646,50

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**ODF PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
B	35533411	11433553

**(Création, remont, adjonction)**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Docteur Ahmed LAKLAECH

Médecine Générale

Ancien Médecin des Hôpitaux Publics

Hay Lamia, Bloc 6 N° 2 Bis  
Hay Mohammadi, Aïn Sébaâ

Casablanca

Tél. : 0522 62 81 38

الدكتور أحمد لقلالش  
الطب العام

طبيب سليل بالمستشفيات العمومية

حي لمياء - بلوك 6 - رقم 2 مكرر  
الحي المحمدى - عين السبع - الدار البيضاء

الهاتف: 0522 62 81 38

Casablanca, le 11/12/2023  
الدار البيضاء، في

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebââ Casablanca  
XATRAL LP 10MG CPR B30  
PPV : 232,00 DH

6 118001 081301

Y = موناليز Ahmed

LOT : 231304  
EXP : 09/2027  
PPV : 41,500 DH

Lot:  
A consommer de  
préférence avant le  
PPC : 129,00 DH

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebââ Casablanca  
XATRAL LP 10MG CPR B30  
PPV : 232,00 DH

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebââ Casablanca  
XATRAL LP 10MG CPR B30  
PPV : 232,00 DH

6 118001 081301

41,500  
Cannex 900 gr  
21/12/2023  
OMR 2ug 141  
12,500 / art  
12,500  
1/12/2023  
KALMAQAS 3  
232,000  
XATRAL LP 10mg (63mg)  
22/12/2023  
Ahmed LAKLAECH  
Médecine Générale  
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 Bis  
Hay Mohammadi  
Tél: 0522  
51  
VITA des Compt  
98753 Sami leje  
79100  
2025/03  
LOT 302/07  
PPC: 79 DH



# LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES GRANDE CEINTURE

Boulevard La grande Ceinture, Résidense El Khair, N° 118, 1ère Etage  
Hay El Mohammadi- Casablanca Tél : 05.22.63.86.22 - Fax : 05.22.63.86.22

## Facture

N° facture 2023-23401

Patient : Mr MENNANI Ahmed

Date prélèvement : 12/12/2023

Analyses	Valeur en B	Montant
NUMERATION GLOBULAIRE	80	107,20
Urée	30	40,20
Créatinine	30	40,20
Acide urique	30	40,20
Glycémie à jeun	30	40,20
Hémoglobine glycosylée	75	100,50
Antigène spécifique de la prostate	200	268,00
	<b>Total B</b>	475,00
	<b>Total</b>	646,50

Arrêtée la présente facture à la somme de : SIX CENT QUARANTE-SIX DIRHAMS ET 50 CENTIMES \*\*\*

L.A. M. S. GRANDE CEINTURE  
DR. Abdellah M. MOUSSALI  
Pharmacien et Biologiste  
Res. Al Khair, 118 Bd  
la Grande Ceinture, Casablanca



# مختبر التحاليل الطبية الحزام الكبير

## LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES GRANDE CEINTURE

Dr. MOURSALI Abdellatif

Biologiste

الدكتور مورسالي عبد اللطيف  
أخصائي في التحاليلات الطبية

Demandé par Dr. : LAKLALECH Ahmed

Casablanca

Examen du : 12/12/2023

Heure Pvt : 7:56:00 Edité le : 12/12/2023

Mr MENNANI Ahmed

Code Patient : 16-11355

Réf : 121223-006

121223-006

Page : 1 / 3

### Compte rendu d'analyses

#### HEMATOLOGIE

##### NUMERATION GLOBULAIRE

			Valeurs Usuelles	Antériorité
Erythrocytes	:	4,67 M/mm <sup>3</sup>	( 4,5 - 5,8 )	4,97 (27/07/23)
Hémoglobine	:	13,20 g/dl	( 13 - 18 )	14,10 (27/07/23)
Hématocrite	:	40,20 %	( 40 - 54 )	40,90 (27/07/23)
VGM	:	86,08 fL	( 80 - 100 )	82,29 (27/07/23)
TCMH	:	28,27 pg	( 27 - 33 )	28,37 (27/07/23)
CCMH	:	32,84 g/dl	( 32 - 35 )	34,47 (27/07/23)
Leucocytes	:	4790 /mm <sup>3</sup>	( 4000 - 10000 )	5320 (27/07/23)
Plaquettes	:	161000 /mm <sup>3</sup>	( 150000 - 450000 )	183000 (27/07/23)

##### FORMULE LEUCOCYTAIRE

Polynucléaires Neutrophiles	:	57,6 % 2759,04 /mm <sup>3</sup>	( 1700 - 7700 )	2686,60 (27/07/23)
Polynucléaires Eosinophiles	:	2,3 % 110,17 /mm <sup>3</sup>	( Inférieur à 400 )	122,36 (27/07/23)
Polynucléaires Basophiles	:	0,2 % 9,58 /mm <sup>3</sup>	( Inférieur à 50 )	10,64 (27/07/23)
Lymphocytes	:	26,7 % 1278,93 /mm <sup>3</sup>	( 1000 - 4000 )	1862,00 (27/07/23)
Monocytes	:	13,2 % 632,28 /mm <sup>3</sup>	( 200 - 1000 )	638,40 (27/07/23)
Au total	:	100 %		

Indice de Distribution des Globules Rouges (IDR) 13,80 %

( 11,5 - 15,5 )

*✓*  
L.A.M. GRANDE CEINTURE  
DR. Abdellatif MOURSALI  
Pharmacien Biologiste  
Res. R. Khair El Etoile 1 N° 118 Bd  
la Grande ceinture - Hay El Mohammadi - Casablanca



# مختبر التحاليل الطبية لحزام الكبير

## LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES GRANDE CEINTURE

الدكتور مرسلي عبد اللطيف  
أخصائي في التحاليل الطبية

Dossier N° : 121223-006

Dr. MOURSALI Abdellatif

Biologiste

Mr MENNANI Ahmed

Page : 2 / 3

### BIOCHIMIE

			Valeurs Usuelles	Antériorité
Urée	:	0,30 5,00	g/l mmol/l	✓
			( 0,1 - 0,5 ) ( 1,67 - 8,34 )	0,45 (27/07/23)
Créatinine	:	9,04 79,55	mg/l μmol/l	✓
			( 7 - 13 ) ( 61,63 - 114,35 )	11,05 (27/07/23)
Acide urique	:	68,34 406,62	mg/l μmol/l	✓
			( 35 - 72 ) ( 208,25 - 428,4 )	73,48 (27/07/23)
Glycémie à jeun	:	0,99 5,50	g/l mmol/l	✓
			( 0,7 - 1,1 ) ( 3,89 - 6,11 )	67,00 (05/09/16)
				~~~
				1,03 (27/07/23)

L.A.M. GRANDE CEINTURE  
Dr. Abdellatif MOURSALI  
Pharmacien biologiste  
Res. Al Khair El Jadida  
La Grande Ceinture H. M. Casablanca

